



I.S.G.P.



Association algérienne pour
Le transfert de technologies

Réseau Maghreb
Technologie

2^{ème} Séminaire sur

« Les Compétences algériennes à l'étranger : remobiliser et transférer les connaissances : quels enjeux ? »

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce 2^{ème} séminaire annuel sur la *diaspora algérienne* c'est à dire les compétences nationales expatriées (CNE) a porté cette année sur le thème :

« Les Compétences algériennes à l'étranger : remobiliser et transférer les connaissances : quels enjeux ? »

Il a été organisé le 8 avril 2008 conjointement par le réseau Maghreb Technologie (**Maghtech**) et l'Association Algérienne pour le Transfert de Technologies (**A2t2**) en partenariat avec l'Institut Supérieur de Gestion et de Planification (**ISGP**).

Les organisateurs ont été honorés par la participation de Mme Souad BENDJABALLAH, Ministre déléguée à la Recherche et Monsieur Mohamed Séghir BABES Président du Conseil National Economique et Social (CNES)

Le séminaire a réuni près d'une centaine de personnes et permis un large débat. Les discussions ont été menées autour des communications de Messieurs :

- Abdelkader DJEFLAT, Professeur d'économie et Président du CSI du réseau Maghtech,
- Mustapha MEKIDECHE, Expert consultant membre du CNES,
- Ahmed DAMOU, Président de l'association A2t2,
- Nabil AOUF, Assistant-Professeur à l'université de Cranfield (Grande Bretagne)
- Mustapha HADDAB, Professeur de sociologie de l'éducation qui a présenté le travail de Monsieur Rachid BENATTIG, sociologue installé en France.

Les communications ont été suivies d'un débat riche entre les participants.

Elles ont permis d'arriver à un certain nombre de constats et de recommandations.

I – Au titre des constats :

1/ Que les compétences nationales à l'étranger constituent une pièce maîtresse et un moyen d'accélérer l'accession de l'Algérie à l'Economie Fondée sur la Connaissance (EFC)

2/ Que le cercle vicieux des migrations des compétences nationales qui tend à appauvrir le potentiel scientifique, technologique et entrepreneurial de l'Algérie, rend plus difficile l'environnement qui à son tour incite à d'autres départs, doit être brisé.

3/ Que ce cercle vicieux doit être remplacé par un cercle vertueux où la participation des compétences nationales à l'étranger contribue à l'amélioration rapide de l'environnement tant celui de la recherche et de la technologie que celui de l'investissement ce qui mènera au renversement des flux des compétences et leur participation effective au développement du pays sans que cela se traduise nécessairement par leur retour physique définitif.

4/ Qu'il faut se départir des anciennes perceptions et schémas dépassés par la nouvelle situation créée par la mondialisation et la vertigineuse accélération du progrès technique. Les séminaristes proposent un nouveau paradigme des compétences à l'étranger.

5/ Le nouveau paradigme reposera sur les éléments suivants :

- le passage de la notion de *stock* de compétences à la notion de *flux* de compétences ;
- le passage de la *fuite* des compétences à la notion de *circulation* des compétences qui relativisera le lieu de résidence ;
- le passage du « brain drain » (fuite des cerveaux) au « brain gain » (gain de compétences)
- l'adoption d'une position de gagnant-gagnant (« win/win ») où la circulation des compétences sera profitable à la fois au formidable réservoir de compétences internes et au pays d'accueil qu'aux CNE elles-mêmes ;
- l'élargissement des frontières de la connaissance qui vont bien au delà des frontières physiques de l'Algérie.

6/ Qu'il faut dépasser la dichotomie compétences internes/compétences à l'étranger en les insérant dans une même dynamique de complémentarité, de synergie et de soutien mutuel.

7/ Que les recommandations faites lors du 1^{er} Séminaire en 2007 n'ont pas encore suffisamment fait avancer le dossier au niveau des institutions notamment. En particulier les séminaristes n'ont relevé ni grande rencontre, ni institution créée à

cet effet, ni textes législatifs et réglementaires, ni implication massive des CNE aux grands dossiers comme la stratégie industrielle, par exemple.

8/ La question de la crise de confiance de l'Algérie vis-à-vis de ses CNE semble persister. Cette situation devra être dépassée pour faire avancer ce dossier. Les séminaristes notent cependant que des expériences réussies de mobilisation des CNE existent en Algérie dans le domaine de la formation supérieure (enseignement et recherche, en particulier) et dans le domaine du conseil à travers les bureaux d'études notamment étrangers. Ces expériences gagneraient à être connues, élargies et consolidées.

II. Au titre des propositions.

1/ Mettre à jour les fichiers des compétences nationales, à l'étranger par niveau, par grade et par disciplines notamment en utilisant les réseaux existants, les associations professionnelles et touchant à la fois le monde de la science et la technologie et celui de l'entrepreneuriat. L'implication des représentations algériennes à l'étranger dans la mise en place de ce fichier et la mobilisation des CNE est fondamentale.

2/ Créer un site web qui permette de présenter les opportunités de mobilisation des compétences à l'étranger, l'annuaire des compétences, des e-conférences, la mise en place d'un Forum électronique qui constituera un cercle de réflexion et d'action, mais également une force de proposition. L'ISGP se propose de sponsoriser ce site.

3/ Œuvrer pour la mise en place d'une Agence nationale de la valorisation des CNE devant servir de lien, mais également constituer un lieu de recherche et d'évaluation des meilleurs moyens de faire participer les CNE à l'effort national à l'instar des pays voisins et des pays ayant une expérience réussie dans le domaine.

4/ Réactiver le programme TOKTEN et les autres programmes similaires en Algérie pour profiter à la fois des moyens et outils mais également de l'expérience accumulée dans d'autres pays.

5/ Encourager les réseaux de compétences à l'étranger et les mettre en synergie (Reage, Rauc, Algerian scientists, etc.)

6/ Œuvrer à la mise en place des dispositifs incitatifs et des procédures réglementaires (contrat -type, prix préférentiels, défiscalisation, subventions, transferts...) pour encourager la participation des CNE à l'entreprise en sachant que ses besoins sont segmentés.

7/ Favoriser le recours des CNE à l'encadrement de la formation-recherche, le consulting, etc. en levant les obstacles notamment la mise en œuvre effective des régimes de professeurs invités, professeurs associés, enseignants en année sabbatique et encourager l'ouverture des chaires dédiées

8/ Implication systématique des CNE dans les projets stratégiques et les grands projets nationaux et favoriser l'implication des CNE dans les bureaux d'études, la

création de PME innovantes, de start-ups, dans les incubateurs en créant le cadre administratif approprié. L'État doit être au cœur du dispositif de ce dispositif.

9/ Mobiliser les CNE pour un transfert de technologies plus rapide et plus efficace (choix plus judicieux, modes de transfert les plus rapides etc.) et notamment à l'innovation qui est un élément central de la stratégie industrielle et de la compétitivité en concevant un système d'innovation étendu aux CNE , à la veille technologique à l'intelligence économique, ainsi qu'à l'appropriation non seulement de l'usage des TIC, mais également la production aussi bien de contenus que d'équipements.

10/ Reconnaître la contribution de la diaspora envers le pays par :

- La création de distinctions honorifiques particulières à l'instar des autres pays ;
- La reconnaissance que la double citoyenneté, outil nécessaire parfois pour accéder aux dernières recherches mondiales, ne devrait plus constituer un handicap ;
- L'acceptation du « cumul de fonctions » (en Algérie et à l'étranger) par la création de chaires « spécifiques » dédiées aux professeurs algériens expatriés.